

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 5 octobre 2022

COVID-19 : LE VIRUS CIRCULE DE PLUS EN PLUS ACTIVEMENT DANS LA MANCHE, RENFORÇONS NOTRE VIGILANCE

Au 4 octobre, la Manche affiche une incidence de 414,4 cas pour 100 000 habitants. Le virus est **particulièrement actif dans le département**. Depuis la fin du mois d'août, **le taux d'incidence a été multiplié par trois**. Toutes les catégories d'âge de la population sont concernées.

S'agissant des hospitalisations, l'activité globale dans la région est repartie à la hausse depuis le 21 septembre, tant en matière d'hospitalisations conventionnelles que de réanimation.

Dans ce contexte, la Préfecture de la Manche et l'ARS Normandie rappellent la nécessité de **garder les bons réflexes** acquis tout au long de la crise en aérant régulièrement, en se lavant souvent les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique.

Le **port du masque est hautement recommandé** et nécessaire dans les situations de grande promiscuité, dans les lieux clos et mal ventilés, comme les transports en commun, et en particulier en présence de personnes fragiles. Il est aussi recommandé pour les personnes les plus vulnérables.

De plus, en raison de la fragilité des personnes accueillies et du niveau de circulation actuel du virus, le port du masque reste très fortement recommandé, lorsqu'il est possible, dans les **établissements accueillant des personnes âgées** ou une majorité de personnes à risque de forme grave du Covid-19.

Au moindre doute, ou en cas de symptômes, il est nécessaire de se tester et de s'isoler immédiatement si le test est positif.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION AUTOMNALE POUR LES PUBLICS FRAGILES

La vaccination demeure l'une des armes les plus efficaces de protection contre les formes graves : pour continuer à se protéger face au virus, la vaccination est recommandée chez les personnes les plus fragiles.

Depuis le lundi 3 octobre, la campagne de vaccination automnale pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 a débuté. Ce rappel vaccinal sera effectué préférentiellement avec des vaccins à ARNm bivalents, ciblant notamment les variants du virus actuellement en circulation sur le territoire (dérivés d'Omicron).

La population éligible au rappel automnal comprend, indifféremment du nombre de rappels précédemment reçus :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Les résidents d'EHPAD et USLD quel que soit leur âge ;
- Les personnes à risque de forme grave de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque) ;

- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables ;
- Les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

L'administration de cette dose de rappel devra respecter les délais minimaux recommandés entre deux vaccinations, à savoir :

- 3 mois pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en EHPAD ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées ;
- 6 mois pour les autres.

En cas d'infection récente, un délai de 3 mois est à prévoir entre l'infection et la dose de rappel.

Les vaccins classiques restent efficaces contre le virus, comme l'indique la Haute Autorité de santé, et sont en particulier les seuls autorisés pour toute personne qui ne serait pas du tout vaccinée et souhaiterait s'engager dans un parcours vaccinal.

Dans la Manche, les possibilités de vaccination sont nombreuses, notamment auprès des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc.).

Par ailleurs, la vaccination contre le Covid-19 est pleinement compatible avec la vaccination annuelle contre la grippe, fortement recommandée par les autorités scientifiques et dont la campagne sera lancée mi-octobre.

L'incidence régionale en hausse

Au 4 octobre, l'incidence régionale en Normandie observe une hausse de 23,5 % par rapport à la semaine dernière et s'établit à 495 cas p.100 000 habitants :

Normandie : + 23,5 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 495)

Calvados : + 25,2 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 477,8)

Eure : + 19 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 447,9)

Manche : + 14,7 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 414,4)

Orne : + 30,2 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 545,7)

Seine-Maritime : + 25,9 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 547,5)